



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20221212080 • DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le lundi 12 décembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 8 décembre, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

16 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

3 absents : Michèle CORNET ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Marie-France MARTIN, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU
Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Informe que, concernant le budget principal 2022 de la Commune, les prévisions de dépenses et de recettes du budget primitif doivent pouvoir être modifiées pour tenir compte de corrections rendues nécessaires par des sur ou des sous-évaluations ainsi que des dotations ;

Présente à cet effet un projet de décision modificative n° 3 discuté en réunion de la Commission des Finances le vendredi 2 décembre 2022 portant sur des ouvertures et des virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, soit 17 voix pour et 2 abstentions,

Approuve le projet présenté de Décision Modificative n° 3 au budget principal 2022 de la Commune conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 066-216602300-20221212-202212120801-DE

SLO

**Annexe à la délibération n° 20221212080 en date du 12 décembre 2022
portant Décision Modificative n° 3 au budget 2022 du budget principal de la Commune.**

Chapitre	Compte	Montant
INVESTISSEMENT DÉPENSES		33 200,00 €
Total opérations d'équipement		33 200,00 €
920 Réseaux secs	21538 Autres réseaux	6 500,00 €
926 Plan de circulation et de stationnement	203 Frais d'études	4 700,00 €
950 Aménagements El Terrafort	203 Frais d'études	6 000,00 €
951 Végétalisation	2152 Installations de voirie	1 000,00 €
953 Café de France	203 Frais d'études	15 000,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		33 200,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	10226 Taxe d'aménagement	10 000,00 €
13 Subventions d'investissement	1335 Amendes de radars automatiques	10 000,00 €
021 Opération d'ordre	021 Virement de la section de fonctionnement	13 200,00 €
FONCTIONNEMENT DÉPENSES		13 200,00 €
023 Opération d'ordre	023 Virement à la section d'investissement	13 200,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		13 200,00 €
73 Impôts et taxes	738 Autres impôts et taxes	13 200,00 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 066-216602300-20221212-202212120801-DE